

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration Date : 3 mars 2022

Année scolaire : 2021-2022
Numéro de séance : 4
Date de transmission de la convocation aux membres : 9/02/2022
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M. ZOUAK Rédoine
Secrétaire de séance : Mme PETINON
Quorum (13 ou 16) : 13
Nombre de présents : 18

Ordre du jour

I. Fonctionnement général

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021

II. Vie Pédagogique

1. Préparation de rentrée 2022 : Ventilation de la Dotation Horaire Globalisée
2. Préparation de rentrée 2022 : répartitions des IMP
3. Convention autrice (Mme Florence Hinckel)
4. Financement d'un repas à emporter dans le cadre de la représentation de danse hip-hop de la classe de 3C
5. Participation du niveau 6^{ème} au spectacle « CLOW(N)D »
6. Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle : « L'avare », Cie Haute Tension (Théâtre au collège)
7. Annule et remplace – convention intervention autrice Sandrine BEAU

III. Affaire financière

1. Contrat QUALYSE – Analyse de légionnelles en eau chaude sanitaire
2. Tarifs des ventes et des prestations de service réalisées par l'établissement
3. Pour information : nouveau modèle de dossier de demande d'aide du fonds social
4. Pour information, souscription pour une durée d'un an, à la carte PRO privilèges (LA Poste) en remplacement du contrat de location de la machine à affranchir

IV. Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 09/11/ 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	ZOUAK Rédoine	X						
	Gestionnaire	FOLLIN Vincent	X						
	C.P.E.	MOUREAU Martine	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	IMBERT Corinne			x				
		ROUSTIT Jean-Marie			x				
	Groupement de communes	DENECHERE Pierre			x				
	Commune siège	BOUNNE Marie Noelle			x				
PERSONNALITE QUALIFIEE		JOULIE Simon			x				
		BRUNET Guy	x						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	HAMON Vanessa	X						
		SAMBOU Patricia	x						
		FLAMENT Christelle	X						
		BOUET Gérard	X						
		HEMERIT Muriel	x						
		PETINON Valérie	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	PATCINA Virginie			x				
		LAROCHE Laurent	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élève	CARON-GILLOT Christelle	x						
		REPAIN Dominique	x						
		SAKONDA Aline	x						
		VIETERAK Céline	x						
		ETOURNEAU Katia	x						
		AMBROIS Hélène	x						
	Elèves	GARRAUD Suzie			x				
		VASLIN Julien	X						

[⌘] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le Président du Conseil, M. ZOUAK, accueille les membres présents. Le quorum étant atteint, la séance s'ouvre à 17h39.

Mme PETINON accepte le secrétariat de séance.

M. ZOUAK souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Vie Pédagogique : II.6 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « L'Avare », Cie Haute Tension et II.7 Annule et remplace- Convention intervention autrice Sandrine BEAU

I – Fonctionnement général

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 2/12/2021

M. ZOUAK soumet le procès-verbal au vote.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le procès-verbal est adopté.

II – Vie Pédagogique

1 – Préparation de la Rentrée 2022 : ventilation de la DGH 2022

Après avoir rappelé que la répartition proposée avait fait l'objet d'une étude en conseil pédagogique et lors de la commission permanente du 10 Février 2022, M. ZOUAK précise la notion de DHG.

Il s'agit du nombre d'heures attribuées à l'établissement pour fonctionner sur une semaine et qui est exprimée en heures postes (postes fixes implantés dans l'établissement) et en HSA (Heures supplémentaires Annualisées).

Le calcul de cette dotation repose sur le nombre de divisions, les horaires de référence par division (26h + 3h complément) ainsi que les heures statutaires (labo 1h, AS : 3h, chorale 1h)

La ventilation de la DHG consiste à répartir les heures afin d'assurer les enseignements obligatoires, à répartir les heures complémentaires qui constituent la marge d'autonomie de l'établissement et ce en fonction des choix faits dans le cadre du projet d'établissement. Et ainsi voir les conséquences en terme de postes (création ou suppression)

Pour la rentrée 2022, les effectifs prévus sont :

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
élèves	110	85	94	88
classes	4	3	4	3
Nb élèves / classe	27,5	28,5	23,5	29,5

La structure est donc définie avec 14 divisions

A la demande de M. Bouet, M. Zouak rappelle les seuils de création de classe : 28 élèves en 6e et 30 élèves en 5e, 4e et 3e.

M. Bouet s'interroge sur ces prévisions toujours limites, affleurant les seuils et rappelle la situation de la rentrée de septembre 2021 où le seuil en 6^e était dépassé mais aucune classe supplémentaire n'a été créée. Cette situation a généré une organisation compliquée et pénible.

La DHG est ainsi calculée :

14 classes à 26h	364
ULIS	21
UNSS	6
Chorale	1
Labo SVT	1
Labo SPHY	1
Dotation complémentaire (3h / classe)	42
Dotation rectorale IPS (Indice de Positionnement social)	2
Total	438

Ces 438 heures se divisent en 401 HP et 37 HSA (c'est identique à la dotation 2021-2022).

La proposition étudiée en commission permanente prévoit l'utilisation suivante des 42h d'autonomie de la dotation complémentaire :

Le principal précise que le Conseil d'Administration n'aura pas à se prononcer sur le montant de cette DHG mais sur l'utilisation des 42 heures complémentaires.

La ventilation de la part complémentaire est ensuite détaillée.

Maths	1 groupe supplémentaire en	3,5h
Sciences et techno	1 groupe supplémentaire en 5 ^e et en 3 ^e	9h
Histoire-géo	0,5h d'AP / 3 ^e	1,5h
Français	1h d'AP / 6 ^e	4h
	0,5h d'AP / 3 ^e	1,5h
Anglais	0,5h d'AP / 5 ^e	8,5h
	1h d'AP / 3 ^e	
	1 groupe supplémentaire en 3 ^e	
LCA	2h en 5 ^e	9h
	3h en 4 ^e	
	4h en 3 ^e	
Allemand	2 groupes	5h
total		42h

Cette ventilation conduit ensuite à la présentation du tableau de répartition des moyens. C'est-à-dire la présentation des heures postes et la ventilation des HSA.

La répartition des HSA est proposée en expliquant par matière le nombre d'heure mais aussi les compléments de service rendu (CSR) et les compléments de service donné (CSD).

M. Bouet s'interroge sur la proposition d'effectifs en 6^e ; cela va poser problème pour les sciences et

technologies. La dotation complémentaire est sensée permettre une certaine autonomie mais celle-ci est limitée puisqu'il faut puiser dedans les heures pour les enseignements du latin ou de l'allemand.

M. Zouak présente la répartition par discipline.

Mme Sambou interroge sur la possibilité de faire venir un temps complémentaire en français.

M. Zouak répond qu'il faut d'abord utiliser les HSA.

M. Zouak revient sur la situation de l'allemand avec la proposition de créer deux groupes (un sur deux niveaux et un sur un niveau) en raison de la faiblesse des effectifs.

M. Bouet demande si on pourrait avoir un bilan de l'enseignement de l'allemand sur le réseau ECLORE.

M. Repain signale qu'un CTA des langues se tenait aujourd'hui.

M. Zouak précise que si l'on ferme l'enseignement de l'allemand, il y aura peu de chance de pouvoir le rouvrir un jour.

M. Vaslin demande si mettre l'Allemand en option comme le latin est possible.

M. Zouak répond qu'il faudra tout de même prendre les heures sur la dotation complémentaire.

Mme Sakonda demande combien d'élèves font allemand.

Mme Moureau répond 6 en 5^e et 16 en 4^e/3^e donc 22.

M. Vaslin s'interroge : les élèves ont manqué beaucoup de cours d'allemand du fait de l'absence des professeurs (an dernier et cette année) alors qu'en sera-t-il de leur niveau pour suivre au lycée ?

M. Zouak évoque la difficulté des IPR pour trouver du personnel. Les postes d'allemand sont difficiles car souvent partagés sur plusieurs établissements plus ou moins éloignés.

Le projet de ventilation de la DGH 2022 est soumise au vote

Votants : 18 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 9

2 – Projet de répartition des IMP

Cette année elle est de 6,25 et ce dans tous les établissements.

Elle est soumise au vote

Votants : 18 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1

3) Convention intervention autrice (Madame Florence HINCKEL)

Projet organisé et coordonné par le lycée professionnel Blaise Pascal de Saint-Jean-d'Angély.

Dans le cadre de ce projet, une intervention de l'autrice est prévue le 7 avril au sein du collège auprès des élèves des classes de 3B et 3C.

Deux sessions sont programmées : une première avec la classe de 3B de 14H00 à 15H00 et une seconde avec la classe de 3C de 16H00 à 17H00.

La rencontre consiste en la présentation des œuvres littéraires de l'autrice, d'une discussion autour du processus de création et d'un débat autour des ouvrages de l'autrice.

Pour cette intervention, l'autrice est rémunérée au tarif d'une demi-journée, conformément à la charte des auteurs jeunesse, soit 300,99 € brut TTC (dont 27,36 € de TVA au taux de 10%). Est également financée la contribution diffuseur auprès de l'URSSAF à hauteur de 1,1 %.

Les dépenses liées à ce projet sont prévus au budget initial 2022 (ligne « 0AUTEURS ») .

La convention est soumise au vote

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

4) Financement d'un repas à emporter dans le cadre de la représentation de danse hip-hop des élèves de la classe de 3C

Dans le cadre des ateliers danse hip-hop ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'établissement, la compagnie « Adrenaline » et l'association « la Motte des Fées »

(votée au CA du 17/06/2021) et consistant en l'intervention d'un professeur de danse auprès des élèves de la classe de 3C, Madame HEMERIT, professeure d'EPS, propose de faire bénéficier les élèves d'un repas le jour de leur représentation. En effet, ce partenariat doit se clore par un spectacle que les élèves donneront le 22 mars 2022 au soir.

Le repas serait préparé par le restaurant « Les Fleurs du Malt » situé à Matha (cf. menu document joint).

Modalités financières : le coût de la prestation, s'élevant à 337,50 € (27 élèves x 12,50 €) serait pris en charge par l'établissement, sur les crédits de la ligne « 0PROJETS » ouverte au budget initial.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

5) Participation du niveau 6^{ème} au spectacle « CLOW(N)D »

Pour information du Conseil d'administration, les élèves du niveau 6^{ème} ont participé, le 28 février, au spectacle « CLOW(N)D » qui s'est déroulé dans la salle de fêtes de la commune de Matha. Ce spectacle, porté par la compagnie iS.i a permis aux élèves de découvrir l'univers du spectacle vivant, de construire leur culture artistique et de s'interroger sur notre rapport à l'image et au numérique.

Modalités financières : le coût total du spectacle s'est élevé à 166,00 € (83 élèves x 2,00 €) financé sur la ligne « 0PROJETS » ouverte au budget initial.

6) Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle : « L'Avare », représenté par la compagnie HAUTE TENSION, dans le cadre du dispositif « Théâtre au collège »

Représentation du spectacle « L'Avare » par la compagnie HAUTE TENSION, le 15 mars 2022, dans la salle polyvalente du collège, dans le cadre du dispositif « Théâtre au collège », qui avait été présenté en Conseil d'administration en début d'année scolaire.

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement et notamment du parcours d'éducation artistique et culturelle. L'objectif est de développer le regard critique et la culture théâtrale des élèves.

Modalités financières : 1 960,00 € au titre de la représentation dont 980,00 € de subvention allouée par le Conseil départemental (l'ensemble a été prévu au budget prévisionnel 2022)

Sont également pris en charge par l'établissement les 2 repas des techniciens chargés de la préparation de la salle le 14 mars 2022 ainsi que les 5 repas des comédiens le 15 mars 2022.

M. ZOUAK remercie Mme Hamon qui hébergera gracieusement l'équipe technique pour la nuit du 14 au 15 mars 2022.

M. ZOUAK tient également à remercier la Mairie de Matha pour la mise à disposition de la salle des fêtes municipale.

Le contrat de cession est soumis au vote

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

7) Annule et remplace – Convention intervention autrice Sandrine BEAU

Convention ayant fait l'objet d'un vote lors du Conseil d'administration de juin 2021.

Toutefois, en raison du nombre de groupes d'élèves prévus pour la rencontre avec l'autrice Sandrine BEAU, la journée d'intervention initialement prévue est apparue insuffisante. De ce fait, la rencontre est prévue pour s'échelonner sur une journée et demie, conduisant ainsi à une modification du montant des droits d'auteur à régler à l'autrice.

Pour rappel, ce projet est porté par Madame HAMON, professeure de lettres.

Les élèves de 6^{ème} auront l'occasion de rencontrer Madame BEAU les 21 et 22 mars 2022 au cours d'une intervention durant laquelle sont prévus la lecture, la présentation et des échanges autour de plusieurs de ses œuvres.

Modalités financières

Le projet est pris en charge sur le budget de l'établissement, conformément aux crédits ouverts dans le cadre du budget prévisionnel 2022.

- 726,00 € au titre de la rémunération brute de l'autrice correspondant à une journée et demie d'intervention, conformément à la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.
- 110,00 € au titre de la prise en charge des frais de transport correspondant au trajet retour de l'autrice.
- 6,40 € au titre du repas pris sur place par l'autrice le 21 mars.
- L'hébergement de l'autrice est pris en charge, à titre gracieux, par Mme HAMON.

Coût total prévisionnel : 842,40 €

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

III- Affaires financières

1) Contrat QUALYSE – Analyses de légionnelles en eau chaude sanitaire

Contrat ayant pour objet les analyses de légionnelles en eau chaude sanitaire afin de prévenir tout risque de contamination.

Les points de contrôle retenus sont les suivants :

- Vestiaires cuisine
- Vestiaires personnels
- Lingerie

Pour rappel, les légionnelles sont transmissibles par les voies respiratoires, par inhalation d'eau chaude contaminée diffusée en aérosol.

Modalités financières : Contrat d'une durée d'un an, renouvelable dans la limite de quatre années, pour un coût annuel de 248,29 €, prévu au budget initial 2022 (ligne « 0CONTRATS »).

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2) Tarifs des ventes des produits et des prestations de service réalisées par l'établissement

Actualisation des tarifs pour prendre en compte la facturation des photocopies qui pourraient être effectuées par des personnes extérieures à l'établissement.

Ce serait notamment le cas suite à une demande des parents d'élèves (conception de livrets).

Le coût unitaire d'une photocopie applicable tient compte du coût copie défini dans le contrat de maintenance passé avec l'UGAP ainsi que du coût du papier (évolutif en fonction du cours du marché).

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Sambou demande si les personnels du collège peuvent emprunter le minibus (0,41€ par km parcouru).

M. Zouak répond que cette question a fait l'objet d'une discussion l'an dernier et que cela n'avait pas été accepté.

Mme Hemerit précise que le département a acheté le minibus pour les élèves donc il ne peut servir qu'à des projets concernant des élèves sur temps ou hors temps scolaire.

Mme Sambou rappelle que le minibus lui est très utile pour ses sorties avec des élèves à la médiathèque d'Angoulême certains mercredis après-midi.

3) Présentation du nouveau modèle de dossier de demande de fonds social

Nouveau modèle de dossier à destination des familles pour la demande d'aide financière auprès de la commission du fonds social collégien.

Ce nouveau modèle doit permettre de simplifier la démarche des familles en apportant davantage de lisibilité et en simplifiant la liste des pièces justificatives à joindre (seules les pièces nécessaires à l'étude de la situation de la famille sont demandées).

Certains éléments ont également été mis à jour (sigles de certaines allocations au niveau des revenus notamment).

Pas de modification des critères d'attribution.

4) Souscription à la carte « PRO Privilèges » - LA POSTE

Comme évoqué à la précédente séance, le contrat relatif à la location de la machine à affranchir a été résilié au 31/12/2022. Cette dernière a donc été restituée et de nouvelles solutions postales pour l'affranchissement du courrier ont été recherchées.

En effet, le nombre de courriers envoyés par an a considérablement diminué depuis ces dernières années.

Ainsi, pour l'année 2022, le collège a souscrit à la carte « PRO Privilèges » (dans le cadre de l'acte du CA qui donne délégation au CE pour la passation des marchés à incidence financière annuelle).

Pour un coût de 50,00 € par an (au lieu de 1025,00 € au titre de la machine à affranchir), la carte PRO Privilèges permet de faire l'acquisition de timbres pour l'affranchissement du courrier, d'envoyer des lettres recommandées et de retourner des colis. La facturation est réalisée au mois, règlement par mandat administratif (paiement sous 30 jours).

III- Questions Diverses

1. En raison d'absences de professeurs et de personnels de la vie scolaire, un certain nombre d'élèves n'ont pas pu aller dans les salles de permanence et ont dû rester dehors. Il est difficile de bien travailler dans de telles conditions.

M. Zouak rappelle que la période de janvier-février a été compliquée à gérer du fait des nombreuses absences d'élèves, d'assistantes d'éducation et autres personnels.

Mme Moureau signale que c'étaient plutôt les élèves n'ayant qu'une demi-heure de pause qui restaient dans la cour. La proposition de rentrer en salle de permanence pour travailler a été faite à certains élèves, proposition parfois déclinée.

Mme Sambou signale que dans le cadre des mesures contre le COVID, il fallait éviter d'accueillir dans une même salle des élèves de différents niveaux.

Mme Moureau dit que même avec le retour à la normale depuis le début de la semaine, faire rentrer les élèves en permanence pour travailler est difficile.

Mme AMBROIS sur la réelle possibilité de travailler en permanence si certains élèves préfèrent travailler dehors. N'y aurait-il pas un problème de personnel ?

Mme Moureau lui répond que le nombre de surveillant dépend du nombre d'élèves donc il n'augmentera pas mais tout élève qui demande à entrer en permanence, doit pouvoir avoir une place pour travailler.

M. Vaslin demande s'il est possible de laisser dehors les élèves qui ne veulent pas travailler.

Mme Moureau lui répond que c'est pour elle un problème d'éthique ; le rôle des heures de permanence est d'avancer son travail.

Mme Sambou ajoute qu'elle rencontre un grand manque d'autonomie chez certains élèves qui accaparent beaucoup d'attention et de patience. De plus, elle constate un manque de respect en terme de bruit chez certains élèves qui gênent les autres.

2. Est-il prévu de faire des photos de classe cette année ?

Mme Moureau répond qu'elles se feront le mardi 5 avril.

3. Quel est le bilan des sorties scolaires déjà effectuées et surtout quelles sorties sont encore prévues d'ici la fin de l'année scolaire ?

M. Zouak rappelle que cette semaine lundi après-midi, tous les élèves de 6^e ont pu assister à un spectacle intitulé « CLOW(N)D » et que vendredi après-midi, les élèves de 3^e se rendront à un forum des métiers à Saint Jean d'Angely.

Dans l'agenda des sorties prévues à venir, nous trouvons :

- un spectacle « L'Avare » pour les élèves de 5e le 15 mars
- une sortie au festival de la BD pour les élèves de 5D le 17 mars
- une sortie au FRAC pour les élèves de 4B et 4D le 22 mars
- le raid à Boyardville le 30 mars
- la pratique des jeux olympiques historiques avec l'association ACTA pour les élèves de 4e et 3e latinistes du 29 mars au 1er avril
- une sortie à Barzan - moulin du Fâ pour les élèves de 3e latinistes le 12 avril
- le prix mini-manga
- une sortie « cycle du livre » pour les élèves des groupes 3 et 4 de 6e en mai
- une sortie à Esse pour les élèves de 4e latinistes le 17 mai
- une sortie sur l'île d'Aix – rallye lecture Pour les élèves de 3e
- une sortie à Saint Saturnin pour les élèves de 5e latinistes
- le spectacle de la chorale le 9 avril 2022
- une sortie à Saintes pour les futurs latinistes en fin d'année

Mme Flament signale que le voyage en Provence est reporté au mois de septembre.

Mme Sambou rappelle que toutes les six semaines environ, elle emmène un groupe de lecteurs un mercredi après-midi à la médiathèque d'Angoulême.

4. Des voyages sont-ils prévus pour la prochaine année scolaire ? Si non, pourquoi ?

M. Zouak répond qu'il n'y a rien de prévu à ce jour.

Les enseignants précisent qu'il est difficile pour le moment de prévoir de tels projets relativement complexes à organiser.

Les représentants parents FCPE signalent qu'ils peuvent apporter leur soutien à des projets par des ventes de chocolats ou autres actions.

Pour l'heure, selon les enseignants, le financement des projets n'est pas le principal frein à l'organisation de voyages.

5. Où en est le projet de sortie au Futuroscope évoqué par le représentant élève au dernier CA ?

M. Zouak fait savoir qu'aucune réflexion particulière n'a été menée à ce sujet.

L'idée d'un moment festif pour marquer la fin de la scolarité au collège pour les 3e pourrait être un projet à proposer au CVC.

6. Où en est-on de la continuité pédagogique ?

Les parents d'élèves s'interrogent sur l'accès à des informations fiables pour rattraper les cours en cas d'absences. Les cahiers d'élèves comptent souvent beaucoup d'erreurs de copies ou sont incomplets.

M. Zouak rappelle que les enseignants ont fait beaucoup d'efforts sur la dernière période pour fournir des informations et des documents sur Pronote.

La FCPE envisage de lancer un questionnaire pour connaître la situation et l'avis des familles sur leur usage de Pronote.

7. Les parents d'élèves souhaitent savoir comment les professeurs absents pourraient entretenir une continuité pédagogique.

Les enseignants rappellent que s'ils sont absents pour maladie, c'est qu'ils ne sont pas en état d'assurer leurs cours.

L'interrogation des parents reflète leur inquiétude par rapport à l'absence d'un professeur et à son impact sur les bulletins du 2e trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h59.



La secrétaire de séance



Le Président

R. ZOUAK